



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 53246

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite appeler l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les inégalités territoriales constatées cette année lors du choix de stages hospitaliers du troisième cycle de médecine. Par la nouvelle procédure de choix des stages ont été mêlés aux internes et aux résidents issus du dernier concours de l'internat les étudiants ayant passé les épreuves classantes nationales (ECN). Cependant, par dérogation, les candidats des ECN ont été autorisés à poursuivre leur formation en médecine générale dans leur faculté d'origine, indépendamment de leur classement. Il en résulte une répartition très inégale sur le territoire des nouveaux internes en médecine générale, les facultés du nord et de l'est de la France étant évitées, certains hôpitaux fonctionnant même cette année sans internes, au profit des facultés du sud où des postes supplémentaires ont dû être ouverts. À l'inégalité territoriale s'ajoute également une inégalité dans les spécialités demandées, certaines telles que la gynécologie ou la pédiatrie connaissant des pénuries très sévères. Même si la nouvelle procédure de choix des stages semble satisfaire le plus grand nombre des professionnels, les dérives constatées cette année sont révélatrices d'un problème plus profond, celui de la répartition médicale dans notre pays où se dessine manifestement une véritable désertification médicale de certaines régions. Il lui demande dès lors s'il compte corriger les modalités de choix des stages hospitaliers du troisième cycle, afin que les régions déjà touchées par des problèmes de démographie médicale n'aient pas à gérer en plus la désaffectation des médecins internes.

Texte de la réponse

La mesure dérogatoire concernant la possibilité donnée aux résidents d'effectuer leurs stages dans leur faculté d'origine a été mise en place à leur demande. Même si cette mesure a permis, dans certaines régions, de stabiliser les résidents dans leur faculté d'origine, des effets contraires aux buts poursuivis ont été observés dans d'autres régions. Une réflexion est en cours avec le ministère de l'éducation nationale pour remédier à cet état de fait. Les travaux de l'Observatoire national de la démographie médicale et la réforme du troisième cycle des études médicales devraient permettre de mieux répartir les résidents sur le territoire, tout en préservant une qualité de formation équitable. L'organisation interrégionale, le renforcement du rôle des coordonnateurs de DES, une meilleure utilisation du taux d'adéquation, doivent permettre une répartition des internes en fonction des besoins de santé du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53246

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9872

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 173